

# RÉGLEMENT :

### INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- A. L'ELIMINATOR NIGHT TRAIL EST UNE COMPÉTITION SPORTIVE À ÉLIMINATION, OUVERTE À TOUS (LICENCIÉ OU NON) À PARTIR DE 16 ANS, ORGANISÉE PAR L'A.L.C.V.C EN PARTENARIAT AVEC LES VILLES DE VIEUX-CONDÉ ET CONDÉ SUR L'ESCAUT.
- B. LE DÉPART ET L'ARRIVÉE SE FONT SUR LE SITE DE L'AVALERESSE, RUE CESAR DEWASMES À VIEUX CONDÉ.
- C. LE PARCOURS, À EFFECTUER UN MAXIMUM DE FOIS DANS LES TEMPS IMPARTIS, CONSISTE EN UNE BOUCLE D'ENVIRON 4 KM AVEC UN DÉNIVELÉ POSITIF D'ENVIRON 30 MÈTRES. IL EMPRUNTE PRINCIPALEMENT 95% DE CHEMINS NON GOUDRONNÉS ET TRAVERSE LE SITE DE L'AVALERESSE AINSI QU'UNE PARTIE PITTORESQUE DES REMPARTS DE CONDÉ-SUR-L'ESCAUT,

#### **INSCRIPTIONS:**

- A. LES INSCRIPTIONS SE FONT UNIQUEMENT EN LIGNE SUR LE SITE WWW.CHRONOLAP.NET
- B. LES 150 PREMIERS INSCRITS BÉNÉFICIENT D'UN TARIF RÉDUIT DE 136, AU-DELÀ LES FRAIS D'ENGAGEMENT SERONT DE 176
- C. DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 27 SEPTEMBRE 23H59

### RÈGLEMENT DE LA COURSE :

- A. LE PREMIER DÉPART SERA DONNÉ À 19400. LE TEMPS LIMITE POUR EFFECTUER CE TOUR EST DE 30 MIN, TOUT PARTICIPANT FRANCHISSANT LA LIGNE D'ARRIVÉE AU-DELÀ DE CE TEMPS SERA MIS HORS COURSE, À MOINS QU'IL N'UTILISE SON UNIQUE JOKER.
- B. LE DÉPART SUIVANT SERA DONNÉ 10 MIN APRÈS, SOIT À 19440. LE TEMPS LIMITE SERA RÉDUIT DE 2 MIN, SOIT 28 MIN, LE MÊME PRINCIPE SERA APPLIQUÉ POUR LES TOURS SUIVANTS.
- C. TOUT PARTICIPANT NE PARVENANT PAS À TERMINER UN TOUR DANS LE TEMPS IMPARTI SE VERRA PROPOSER UN JOKER SOUS LA FORME D'UN TAMPON QUI LUI PERMETTRA DE PRENDRE LE DÉPART SUIVANT, OU IL DEVRA RENDRE SON DOSSARD À L'ORGANISATION, ET CET ARRÊT VOLONTAIRE SERA CONSIDÉRÉ COMME DÉFINITIF.
- D. TOUT PARTICIPANT AYANT ABANDONNÉ PENDANT SON TOUR DEVRA RENDRE SON DOSSARD À L'ORGANISATION, ET SERA DE CE FAIT, ÉLIMINÉ.
- E. LORSQU'IL NE RESTERA PLUS QUE 10 PARTICIPANTS OU MOINS, CE TOUR SERA CONSIDÉRÉ COMME LE DERNIER ET LE CLASSEMENT FINAL SE FERA PAR ORDRE D'ARRIVÉE.
- F. LE PARCOURS SERA ENTIÈREMENT BALISÉ AVEC LA PRÉSENCE DE SIGNALEURS À CERTAINS ENDROITS CLÉS.
- G. UN RAVITAILLEMENT UNIQUE SERA PROPOSÉ SUR LA ZONE DE DÉPART/ARRIVÉE.
- J. TOUT CONCURRENT QUI NE PARCOURT PAS LA TOTALITÉ DE LA BOUCLE SE VERRA DISQUALIFIÉ.

#### CHRONOMÉTRAGE ÉLECTRONIQUE :

- LE CHRONOMÉTRAGE DE LA COURSE SE FERA À L'AIDE DE PUCES ÉLECTRONIQUES INDIVIDUELLES FOURNIES AUX PARTICIPANTS, ATTACHÉES AU DOSSARD.
- A. UN CHECK-POINT SERA PLACÉ STRATÉGIQUEMENT SUR LE PARCOURS POUR VÉRIFIER QUE CHAQUE COUREUR SUIT CORRECTEMENT L'ITINÉRAIRE PRÉVU
- B. LE TEMPS OFFICIEL DE CHAQUE PARTICIPANT SERA ENREGISTRÉ DEPUIS LE FRANCHISSEMENT DE LA LIGNE DE DÉPART JUSQU'À CELLE D'ARRIVÉE, EN PRENANT EN COMPTE LES TEMPS INTERMÉDIAIRES AUX POINTS DE CONTRÔLE.
- C. LES CLASSEMENTS SERONT ÉTABLIS EN FONCTION DES TEMPS ENREGISTRÉS PAR LES PUCES ÉLECTRONIQUES, ET LES RÉSULTATS DE LA COURSE SERONT DISPONIBLES PEU DE TEMPS APRÈS SA FIN.
- D. LES PARTICIPANTS DEVRONT RENDRE LEUR PUCE ÉLECTRONIQUE À LA FIN DE LA COURSE. DES POINTS DE COLLECTE SERONT PRÉVUS À CET EFFET. LE NON-RETOUR DE LA PUCE POURRAIT ENTRAÎNER DES PÉNALITÉS OU DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.

#### **CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES:**

- A. UN CLASSEMENT GÉNÉRAL ET PAR CATÉGORIE SERA EFFECTUÉ (SELON RÈGLEMENT FSGT)
- B. DES BONS D'ACHATS D'UNE VALEUR TOTALE DE 820 C SERONT DISTRIBUÉS AUX 10 PREMIERS HOMMES ET 10 PREMIÈRES FEMMES DE LA MANIÈRE SUIVANTE (1006/706/506/406/406/406/306/206/156/156) À VALOIR CHEZ NOTRE PARTENAIRE INTERSPORT
- C. UN TIRAGE AU SORT DES DOSSARDS SERA EFFECTUÉ EN FIN D'ÉPREUVE PERMETTANT DE REMPORTER 4 LOTS (COFFRET CADEAU WEEK-END / COFFRET CADEAU RESTAURENT / MONTRE GPS GARMIN / TELEVISION)
- D. POUR TOUS LES FINISHERS : UNE BIERE 75CL CUVEE SPECIALE "ELIMINATOR NIGHT TRAIL 2023"

### RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATEUR :

- A. LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS SUR LE PARCOURS SERA ASSURÉE PAR "ASSISTANCE SÉCURITÉ COURSE BAVAY"
- B. L'ASSISTANCE MÉDICALE EN CAS D'URGENCE SERA ASSURÉE PAR UN ORGANISME AGRÉÉ.
- C .UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COUVRANT LES EVENTUELS DOMMAGES CAUSES AUX PARTICIPANTS ET AUX TIERS DURANT L'EVENEMENT. A ETE SOUSCRITE AUPRES DE LA MMA
- D. AVERTISSEMENT! DES FILMS ET PHOTOGRAPHIES SERONT RÉALISÉES À L'OCCASION DE CETTE MANIFESTATION.

### RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS :

## A. ATTESTATION DE BONNE CONDITION PHYSIQUE :

TOUTE PARTICIPATION À UNE COMPÉTITION EST SOUMISE À LA PRÉSENTATION OBLIGATOIRE PAR LES PARTICIPANTS À L'ORGANISATEUR :

- D'UNE LICENCE ATHLÉ COMPÉTITION, ATHLÉ ENTREPRISE, ATHLÉ RUNNING OU D'UN PASS RUNNING, DÉLIVRÉE PAR LA FFA, EN COURS DE VALIDITÉ À LA DATE DE LA MANIFESTATION ;
- OU D'UNE LICENCE SPORTIVE, EN COURS DE VALIDITÉ À LA DATE DE LA MANIFESTATION, DÉLIVRÉE PAR UNE FÉDÉRATION UNIQUEMENT AGRÉE, SUR LAQUELLE DOIT APPARAÎTRE, PAR TOUS LES MOYENS, LA NON-CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ATHLÉTISME EN COMPÉTITION OU DE LA COURSE À PIED EN COMPÉTITION ;
- OU D'UNE LICENCE COMPÉTITION DÉLIVRÉE PAR LA GASG, FFCO, LA FFPM OU LA FF TRI, EN COURS DE VALIDITÉ À LA DATE DE LA MANIFESTATION.
- OU D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR L'UNSS, OU L'UGSEL, EN COURS DE VALIDITÉ À LA DATE DE LA MANIFESTATION, ET DANS LA MESURE OU L'ENGAGEMENT EST VALABLEMENT RÉALISÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE OU L'ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE
- OU D'UN CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ATHLÉTISME OU DE LA COURSE A PIED EN COMPÉTITION, DATANT DE MOINS D'UN AN) LA DATE DE LA COMPÉTITION, OU DE SA COPIE. AUCUN AUTRE DOCUMENT NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉ POUR ATTESTER DE LA POSSESSION DU CERTIFICAT MÉDICAL.
- B. LES PARTICIPANTS DOIVENT RESPECTER LES RÈGLES DU TRAIL TELLES QU'ÉTABLIES PAR L'ORGANISATEUR.
- C. TOUS LES PARTICIPANTS DEVRONT S'ÉQUIPER D'UNE LAMPE FRONTALE OU DORSALE NON FOURNIES PAR L'ORGANISATION.
- D. LES PARTICIPANTS RECONNAISSENT LES RISQUES ASSOCIÉS À LA PARTICIPATION AU TRAIL, RENONCENT À TOUTE RÉCLAMATION EN CAS D'ACCIDENT, DE BLESSURE OU DE DOMMAGE MATÉRIEL, ET IL EST RECOMMANDÉ DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE PERSONNELLE COUVRANT LES RISQUES LIÉS À LEUR PARTICIPATION

### **ANNULATION OU MODIFICATION DE L'ÉVÉNEMENT:**

- A. L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER OU DE MODIFIER L'ÉVÉNEMENT EN CAS DE CIRCONSTANCES IMPRÉVUES, TELLES QUE DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DANGEREUSES, DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ, OU TOUTE AUTRE RAISON HORS DE SON CONTRÔLE.
- B. EN CAS D'ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT PAR L'ORGANISATEUR, LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION SERONT COMMUNIQUÉES AUX PARTICIPANTS. LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT PEUVENT INCLURE UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL, PARTIEL OU UN REPORT DE L'INSCRIPTION À UNE ÉDITION FUTURE DU TRAIL.
- C. L'ORGANISATEUR S'ENGAGE À INFORMER LES PARTICIPANTS DANS LES MEILLEURS DÉLAIS DE TOUT CHANGEMENT OU ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT. LES INFORMATIONS SERONT COMMUNIQUÉES PAR LE BIAIS DU SITE WEB OFFICIEL DE L'ÉVÉNEMENT, PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE, PAR LES RÉSEAUX SOCIAUX OU TOUT AUTRE MOYEN DE COMMUNICATION APPROPRIÉ. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS DE CONSULTER RÉGULIÈREMENT LES CANAUX DE COMMUNICATION OFFICIELS POUR RESTER INFORMÉS DES MISES À JOUR CONCERNANT L'ÉVÉNEMENT.

### **RÉCLAMATIONS ET LITIGES :**

- A. LES RÉCLAMATIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES PAR ÉCRIT À L'ORGANISATEUR DU TRAIL ET DOIVENT INCLURE LES DÉTAILS PERTINENTS DE L'INCIDENT, Y COMPRIS LE NUMÉRO DE DOSSARD, LA DATE ET L'HEURE. L'ORGANISATEUR EXAMINERA ATTENTIVEMENT CHAQUE RÉCLAMATION ET RÉPONDRA DANS UN DÉLAI RAISONNABLE.
- B. LES PARTIES S'ENGAGENT À RÉSOUDRE LES LITIGES DE MANIÈRE AMIABLE PAR LE BIAIS DE DISCUSSIONS ET DE NÉGOCIATIONS.